



SMISP-INFO Spécial Élections en ARS

VOTEZ ... VOTEZ UNSA, SMISP-UNSA

Dans quelques jours auront lieu les élections pour les instances vous représentant dans les ARS. En complément des informations UNSA générales, voici un point sur l'avancée des dossiers plus spécifiques au MISP

PENSER L'AVENIR DU METIER

Il y a un an, nous avons rencontré Joël Blondel, le DRH et Pierre Ricordeau, le SGMAS pour leur faire part de notre inquiétude radicale sur l'avenir du corps, que la chute démographique amorcée et qui va s'accélérer rend évidente et presque palpable, tant elle s'exprime par une tension majeure sur nos agendas quotidiens. Nos interlocuteurs sont restés l'arme au pied pendant 8 mois. Il a fallu que nous rédigeons un document appelant à une véritable refondation de la profession (ou alors, on assume proprement une mise en extinction du corps ...), document sur lequel vous avez été consulté en novembre dernier et que nous avons transmis au SGMAS pour que la situation se débloque enfin et que le dialogue s'engage.

REFONTE DU DISPOSITIF DE RECRUTEMENT ET DE FORMATION

Un groupe de travail s'est réuni. Nous avons choisi de traiter l'urgence, et de donner la priorité à la refonte du recrutement et de la formation initiale en vue du concours programmé pour l'automne 2016 qui interrompt la menace inscrite dans l'absence de concours en 2015 contre laquelle nous nous étions élevés.

Nous avons obtenu un concours plus simple (une sélection sur dossier et entretien oral, pour des bac + 10 avec expérience professionnelle ...), une formation initiale axée sur les apprentissages directement opérationnels et pour les nouveaux qui n'auraient pas la qualification en santé publique, l'enclenchement d'un processus de formation permettant d'accéder à cette qualification en 3 ans après titularisation. Les nouveaux MISP stagiaires entreront en formation début janvier 2017.

OUVERTURE D'UN CHANTIER STATUTAIRE GLOBAL DE REFONDATION

Evidemment, si l'amélioration du recrutement et de la formation initiale ne peut pas nuire, il faut maintenant s'attaquer aux sujets de fond, ceux qui commandent l'attractivité du corps et là aussi, il y a urgence car nous perdons actuellement 30 à 40 MISP par départ en retraite ou quittant le secteur de la santé par an.

Nous appuyant sur la lettre de Marisol Touraine, nous avons immédiatement demandé l'ouverture d'un chantier de refonte statutaire. Une première réunion de cadrage avec le cabinet est programmée.

A notre programme, 3 axes :

-l'actualisation et la précision de nos missions, dans une logique d'adéquation mission-moyens. Nous voulons obtenir un affichage clair d'un effectif-cible global avec, en regard des missions en rapport,

-une revalorisation de notre rémunération de base, destinée à combler le fossé entre MISP et MC et PH notamment. Il s'agit de nous donner une chance d'être un peu compétitif sur un « marché du médecin » extrêmement tendu dans lequel la rémunération est un facteur clef (matériel et symbolique) d'attractivité. Nous reparlerons donc du HED et de la linéarisation de la carrière. Les astreintes font également l'objet de nos inquiétudes.

-une reconnaissance de notre positionnement scientifique et médical et sur ces points nous ne nous contenterons pas de paroles lénifiantes ni de promesses ... Notre revendication porte sur le RIFSEEP : nous voulons que les primes des MISP puissent dépendre soit du niveau managérial, soit du niveau d'expertise technique. Et cela à égalité : l'expertise doit être prise en compte à la même hauteur que le management !

Nous n'oublierons pas de réclamer le règlement de la situation des anciens MIR et CSZ dont la situation est gérée d'une façon indécente.

Il s'agit, à notre sens, d'une négociation de sortie de crise. Depuis la création des ARS, notre situation professionnelle se dégrade d'année en année. Pratiquement aucune de nos revendications n'a été prise en compte. De promesses non tenues en groupes de travail alibis, nous avons l'impression d'avoir été baladés. Si de réelles avancées n'étaient pas obtenues avant la fin de cette année, nous nous réservons l'opportunité de lancer une action forte notamment quant à notre participation aux astreintes...

Par conséquent, VOTER le 16 juin pour les listes UNSA car vous votez pour le SMISP-UNSA et en votant pour ces listes, vous validez notre stratégie syndicale rappelée ci-dessus !

Ne pas voter c'est envoyer le signal du renoncement et de l'isolement. C'est accepter d'être traité comme un atome isolé et manipulable à merci.

Voter c'est affirmer une appartenance à un groupe de professionnels responsables et motivés, qui, quelles que soient ses inévitables limites, porte un projet commun et une solidarité vraie.

VOTEZ UNSA et donc VOTER SMISP-UNSA !

C'est voter pour le principal syndicat des MISP (5 sièges en CAP sur 6) qui défend nos intérêts collectifs et individuels sans relâche depuis toujours.

C'est voter pour un ensemble syndical puissant, où des syndicats autonomes représentants l'ensemble des corps de notre ministère (MISP, PHISP, Inspecteurs, ingénieurs et techniciens sanitaires, catégories B et C) sont alliés pour faire avancer de paire des revendications générales et catégorielles.

SYNDICAT DES MEDECINS
INSPECTEURS DE SANTE PUBLIQUE
UNSA

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES
(UNSA)
UNION CONFEDERALE DES MEDECINS SALARIES DE
FRANCE (UCMSF)
www.smisp.fr

BULLETIN D'ADHESION - A JOINDRE A LA COTISATION 2016

Nom et prénom :

Sexe : M / F

Coordonnées personnelles : Adresse :

.....
.....
.....

Tél personnel :

mail : _____ @ _____

Coordonnées professionnelles : adresse (Préciser éventuellement la DT, le poste occupé...)

.....
.....
.....

Tél professionnel :

mail : _____@sante.gouv.fr ou
_____@ars.sante.fr

MISP 90 € r
MIChef : • 110 € r
MIGénéral : • 130 € r
contractuel(le) : 70 € r
Retraité(e) : 60 € r

NB : vous avez droit à une réduction d'impôts de 66 % du montant de l'adhésion

• temps plein • temps partiel : _____ % •

disponibilité • détachement ou mis à disposition ?

Merci de votre soutien et de vos réponses précises qui permettent de mieux vous connaître et vous défendre.

Vos remarques et vos attentes vis à vis du SMISP (et plus sur feuille séparée si vous êtes en verve):

date:

signature:

Chèque à l'ordre du SMISP,

à renvoyer au trésorier : Thierry Mathieu - l'Herculis 12 chemin de la Turbie 98000 MONACO